

N° 2022/O2/68

**Question orale déposée par Joseph SAVELLI  
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : MOYENS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 2 mars 2022, une femme a été poignardée par son compagnon à Bastia. Un article de presse disait alors qu'il s'agissait du premier féminicide en Corse de l'année. Triste phrase, car oui, les féminicides se comptent.

Il y a quelques jours à Ajaccio, une jeune femme de 23 ans a été poignardée mortellement au cou par son conjoint du même âge.

Cet homicide conjugal est donc le 11<sup>ème</sup> en 12 ans en Corse. Elles s'appelaient Joanna, Patricia, Rosette, Beata, Savannah, Kadijah Jennifer, Julie, Alessandra, Kimberly.

Il y a moins d'un an, la Cullettività di Corsica installait à Bastia son Observatoire territorial des violences faites aux femmes. Cette création venait à la suite des travaux de la commission sur les problématiques de violence qui s'était saisie de la question, sous la présidence d'Anne-Laure Santucci et découlait également d'une motion déposée par Pierre Poli en juillet 2018.

L'Observatoire territorial des violences faites aux femmes se définit comme une structure de partenariat entre les services des collectivités, les services de l'Etat implantés sur le territoire et les acteurs intervenants auprès des femmes victimes de violences, notamment les professionnels et les associations.

Son action devait permettre d'améliorer la connaissance quantitative et qualitative du phénomène sur le territoire, de renforcer le partenariat entre les différents acteurs et ainsi de mettre en place des dispositifs innovants permettant une meilleure prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants si nécessaire.

Bien que la lutte contre les violences faites aux femmes dépende du domaine régalién, la mise en place de cette structure repose donc sur une volonté politique affirmée de notre collectivité de lutter contre ces violences, d'autant plus qu'il n'existe que 2 observatoires régionaux en France.

Par ailleurs, notre collectivité s'est déjà fortement mobilisée ces dernières années, notamment à travers la mise à disposition de logements rénovés et meublés à destination des femmes victimes de violence ainsi qu'à leurs enfants, mais aussi par la création d'un site internet, destiné à sensibiliser, informer, communiquer sur la question.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif, ne doutant absolument pas de la détermination de notre Collectivité à s'engager dans la lutte contre les violences faites aux femmes, pourriez-vous faire un point d'étape sur les actions menées, les premiers pas de l'Observatoire, ainsi que sur les actions et initiatives à venir pour faire face à ce fléau qui n'épargne malheureusement pas la Corse ?

Vi ringraziau.